



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation du crematorium de Langon (33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

40276178700231

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TROUBOUL

Prénom(s)

Cedric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums., 48A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Quelques arbres seront ponctuellement supprimés, notamment pour la création des accès au crématorium, du bâtiment et du puits de dispersion, compensés par la plantation de nouveaux sujets dans plusieurs zones du projet (parking, jardin, limite parcellaire). Il est prévu la construction d'un bâtiment d'environ 620 m² (surface plancher). Le projet se trouve sur plusieurs parcelles cadastrales (E916/E919/E945/E947) d'une surface totale de 5 819 m² : elles feront l'objet d'un redécoupage pour définir une parcelle de 5452 m² dédiée au crématorium. Le bâtiment comprendra : - une zone technique (comprenant notamment 1 salle de crémation pour l'appareil de crémation et le système de filtration) - une zone d'accueil du public (comprenant notamment 1 salle de cérémonies et 1 salon des retrouvailles) - 252 m² de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment. Un parking sera créé pour les usagers (revêtements perméables) : 45 places pour le public (dont 5 PMR) et 3 places pour le personnel. Le projet inclut également la création d'un puits de dispersion. Voir annexe n° 5 - plans de masse projet & bâtiment

4.2 Objectifs du projet

La collectivité souhaite équiper son territoire d'un crématorium. Ce service est actuellement relativement éloigné pour les habitants et les délais dans les installations les plus proches sont parfois conséquents. Les plus proches se trouvent : - Autour de Bordeaux (Merignac, Sainte-Eulalie, Montussan) à 45 min du projet - A Tonneins à 50 min du projet - A Biganos à 55 min du projet - A Mont-de-Marsan à 1h du projet. De manière générale, aujourd'hui, plus de 40% des obsèques sont suivies d'une crémation et ce taux augmente d'un point par an. Il est ainsi attendu que 50% des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030. La Société des Crématoriums de France, titulaire du contrat de DSP, a à sa charge les travaux de création du crématorium, ainsi que sa gestion et son exploitation pour une durée de 30 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée totale de 13 mois. Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique, avec un démarrage prévu en juillet/août 2026. En Phase Conception, nous rédigerons une charte Chantier Propre reprenant les objectifs de valorisation des déchets, la préservation des sols, de l'air et de l'eau. Cette charte reprendra également les rôles de chacun (Maître d'Ouvrage / MOE / entreprises) et les modalités de suivi en phase chantier. En phase Réalisation, nous contrôlerons les SOGED et les suivis des fluides et déchets. Un référent sera nommé en interne au groupement pour le suivi des différents aspects et fera un focus particulier (réunion chantier propre) tout au long du chantier : préparation de chantier et sensibilisation des entreprises ; suivi en EXE et dressera un bilan de chantier au moment des OPR. Un dispositif de chantier propre est instauré : zones de stockage clairement délimitées, bennes de tri sélectif, plan de circulation optimisé pour réduire les déplacements d'engins. La préfabrication, en réduisant les opérations de coffrage et de bétonnage sur place, diminue significativement la production de déchets, la consommation d'eau et les nuisances sonores. Voir Annexe 12

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il est prévu l'installation d'un appareil de crémation dans le futur crématorium. Le nombre annuel de crémation est estimé à 675 la première année (2028) et atteindra à terme 1348 crémations. Le crématorium comprendra donc un appareil de crémation (modèle FTIII) qui sera muni d'un dispositif d'introduction des cercueils et équipé de sa ligne de filtration, un système DeNOx fournissant un traitement complémentaire des fumées et un échangeur de chaleur. Le crématorium sera également équipé d'un pulvérisateur de calcium. De manière générale, la filtration des effluents gazeux sera très performante : les valeurs de rejets de l'appareil de crémation respecteront les normes réglementaires prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010, en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant (Annexe 11). Des panneaux photovoltaïques (252 m²) viendront couvrir la consommation énergétique (hors processus de crémation) du crématorium. Le système de récupération de chaleur installé sur l'appareil de crémation permettra d'alimenter le système de chauffage/ventilation du bâtiment et de fabriquer de l'eau chaude sanitaire. L'accès au crématorium se fera via la route de Calay.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'obtention d'un PC au titre des articles L. 421-1 et R. 421-1 et suivants du CU et à l'obtention d'une autorisation préfectorale de création d'un crématorium en application des articles L. 2223-40 et R. 2223-74 du CGCT.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle Surface de plancher du bâtiment Capacité d'accueil maximale de la salle de ceremonies Appareil de cremation Places de stationnement	(5 452 , m ²) (616,9 , m ²) (107, places assises) (1, appareil) (45 + 3 pour les employes, places de stationnement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les plus proches sont - ZNIEFF de type I : n°720030046 "Reseau hydrographique du Brion" a environ 1,9 km du projet - ZNIEFF de type II : n°720001968 "Le reseau hydrographique du Ciron" a 5 km du projet Voir Annexe 8
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La plus proche est a 9,3 km du projet (FR3800268 "Cours De La Garonne").
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'espace le plus proche est le Parc Naturel Regional des Landes de Gascogne (FR8000018) situe a 12 km du projet. On trouve egalement 1 Reserve Naturelle Nationale (Saucats Et La Brede) a 26 km du projet. Voir Annexe 8

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Sur la commune, il existe de nombreuses zones concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 4eme echeance - DDT33) : le projet se trouve dans une zone impactee (d'apres les cartes de bruit etablies) par l'autoroute A62. Voir Annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se trouve a environ 13 km du site UNESCO "Ancienne cathedrale Saint-Jean-Baptiste" a Bazas. Le projet se trouve en dehors de tout perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques ou d'un site patrimonial remarquable. Le plus proche est a 1,3 km. Voir Annexe 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide RAMSAR la plus proche est a 57 km. Aucune zone humide cartographiiee n'est situee sur ou a proximite de la parcelle du projet. Le plus proche se trouve a 1,8 km a l'est. Voir Annexe 8
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Inondation - en dehors des zones reglementaires (voir annexe 8) Aucun PPR Technologique
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 31/12/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	2 sites pollues sont references BASOL a 1,5 km et 1,9 km du projet a l'ouest. Il n'existe pas d'elements de la base de donnees CASIAS sur la parcelle du projet ou sur les parcelles limitrophes. Voir Annexe 8
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Type de zonage : Basssins hydrographiques (y compris eaux souterraines) et/ou Systemes aquiferes
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de protection de captage le plus proche se situe a 1,9 km au nord-est du projet (perimetre immediat).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le plus proche est a 800 m (Site du Sauternais).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les plus proches sont : - directive Habitats : FR7200801 (Reseau hydrographique du Brion) a 1,7 km - directive Oiseaux : FR7210078 (Champ de tir du Poteau) a 26 km Voir Annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	Le plus proche est a 400 m (Chataigneraie au lieu dit le Petit de l'Eglise).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau consommée par le crematorium provient du reseau communal d'eau potable (pas de prelevement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concernent les besoins en eau potable estimes a quelques centaines de litres par jour (pas d'eau de process).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les volumes de terrassement seront évacués par l'entreprise titulaire du marche vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux necessaires (electricite, telecom, gaz, eau potable) sont presents a proximite du projet. En complement, des panneaux photovoltaïques sont prevus sur la toiture du nouveau batiment.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux envisages se font sur une zone engazonnee : ils necessitent l'abattage de quelques arbres. De nouveaux sujets locaux seront plantes (notamment en limite parcellaire), en complements de quelques arbustes. Cela n'aura qu'un faible impact sur la biodiversite, compense par les nouvelles plantations.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerne Voir Annexe 7
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se trouve dans le perimetre de la ZA Chataigneraie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	A priori non concerne - le projet est a 350 m d'une conduite de transport de gaz naturel La realisation des DT permettra au concessionnaire des reseaux d'etre informe du projet de crematorium : il pourra alors fournir des preconisations si necessaire. Une usine SEVESO se trouve a moins de 500 m : il n'existe pas de PPRT. (Annexe 9)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Retrait et gonflement des argiles : alea fort --> les etudes geotechniques definiront les prescriptions a respecter pour les nouveaux amenagements Inondation - Non concerne - le projet se trouve hors zonage Radon : faible (categorie 1) Alea sismique : tres faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Rejets du crematorium largement conformes aux valeurs limites. Plusieurs etudes sanitaires realisees sur des installations similaires et superieures : absence de risques pour la population (Annexe 11)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La creation du crematorium va induire l'augmentation du trafic dans le secteur. L'installation est accessible par la route de Calay. La majorite des vehicules y accederont par le nord depuis la route departementale RD8. Moyenne de cremation a terme : 3/4 par jour Places de stationnement : 45 En considerant un parking complet (rarement le cas), on obtient 150 vehicules par jour en moyenne.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit sont limitees (aerorefrigerant pour les appareils de cremation, groupe CTA) : des etudes sur d'autres crematoriums montrent l'absence d'emergence en dehors du site (cf. annexe 12)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	D'apres les cartes de bruit, le projet se trouve dans des zones impactees : le projet comprend l'isolement acoustique de certaines salles dans le respect de l'article 3 de l'arrete du 11/04/2023
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Projet conforme aux dispositions du CGCT (crematorium), a l'arrete du 28 janvier 2010 (hauteur de la cheminee et concentrations maximales de rejet) et a l'arrete du 11 avril 2023 Ligne de filtration performante + systeme DeNOx : reduction des concentrations de polluants inferieures a 50% des valeurs de l'arrete (y compris les NOx). (Annexe 11)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux domestiques generees par les visiteurs et employes : vers le reseau public de collecte Aucun effluent de process Eaux pluviales : gestion a la parcelle (a confirmer par une etude de sols) via des ouvrages de stockage et infiltration en accord avec le PLU
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les residus metalliques issus de la cremation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filiere specifique d'un operateur externe. La tracabilite est assuree. Le reactif de filtration est quant a lui evacue vers un centre agree. Il existe un contrat avec la societe EMTA qui s'occupe de l'ensemble des crematorium du groupement
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La creation du batiment fera l'objet d'un permis de construire. Le projet se trouve en dehors de tout zonage de protection du patrimoine. (Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non concerne

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'entreprise Colas se trouvant sur la parcelle voisine est source de rejets atmospheriques (centrale d'enrobage a chaud a environ 150m de la future cheminee du crematorium). Son arrete prefectoral definit des valeurs limites d'emission pour des composes egalement surveilles par l'arrete ministeriel du 28 janvier 2010 pour les crematoriums, a savoir : Poussieres, SO₂, NO_x, CO, COV. D'apres le rapport de l'inspection des installations classees, une etude des risques sanitaires a ete menee pour fixer les valeurs limites de cette installation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un appareil de cremation performant sera installé dans le crematorium. Il sera équipé de son propre système de filtration permettant de réduire les concentrations de polluants des fumées de cremation rejetées dans l'atmosphère, donnant des rejets toujours conformes à la réglementation. Les valeurs de rejets de l'appareil de cremation respecteront les normes réglementaires prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010, en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant (et reportées en Annexe 11). Un traitement complémentaire (système DeNOx) sera mis en place pour réduire spécifiquement la concentration des oxydes d'azotes dans les rejets atmosphériques. Des mesures régulières des rejets seront effectuées (après la mise en service puis tous les ans soit 2 fois plus souvent que la réglementation). L'installation sera toujours conforme à minima aux arrêtés du 28 janvier 2010 (hauteur de cheminée) et du 11 avril 2023 (caractéristiques techniques du crematorium et de l'appareil de cremation). Le crematorium respecte également le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2223-99 et suivants). Le projet comprend également l'installation de 252 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment et un système de récupération de chaleur fatale sur l'appareil de cremation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En s'appuyant notamment sur les éléments du point 6.5, il ne nous semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale. Les rejets de l'appareil de cremation respectent très largement les normes de rejets de l'arrêté (en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant). Le projet n'impacte pas de zone naturelle à enjeux. Les quelques arbres abattus lors de la création du bâtiment seront largement compensés sur le reste de la parcelle.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TROUBOUL

Prénom Cedric

Qualité du signataire Directeur General

À Paris

Fait le 18-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)